

## En action pour la négo !

### À retenir

L'ASPPC a rejeté à l'unanimité le dépôt patronal reçu le 16 décembre 2022

### À faire

Participer à votre assemblée générale syndicale et à la consultation sur la négociation!

### À lire

« L'offre de formation à distance au collégial : état des lieux et enjeux socioéconomiques » publié par l'Institut de recherche en économie contemporaine (IREC), novembre 2022.

Le 15 décembre dernier, le Conseil du Trésor déposait ses offres intersectorielles (salaires, retraites, droits parentaux et disparités régionales) au Front commun. Le lendemain, c'était au tour du Comité patronal de négociation des collèges (CPNC) de répondre aux demandes sectorielles des enseignantes et enseignants du réseau collégial.

Réuni.es virtuellement lors d'une instance conjointe, les délégué.es des syndicats membres de l'Alliance des syndicats des professeures et professeurs de cégep (ASPPC) ont pu constater l'écart flagrant entre la prétention du gouvernement - qui affirme vouloir valoriser le personnel des secteurs public et parapublic - et le contenu réel du dépôt de nos vis-à-vis patronaux à la table sectorielle des profs de cégep. Ce dernier présente en effet une vision dangereusement restreinte de l'enseignement collégial en préconisant notamment une certaine instrumentalisation des formations aux besoins de main-d'œuvre du marché du travail plutôt qu'en cherchant à soutenir adéquatement la population étudiante dans sa réussite.

Qui plus est, le dépôt patronal se distingue par plusieurs incohérences et glissements de sens. À titre d'exemple, alors que la valorisation du personnel se veut, selon le CPNC, un principe devant guider l'ensemble de la négociation, les solutions proposées évoquent la réduction de l'accès aux congés et à l'assurance invalidité. On comprend donc que, lorsque nos vis-à-vis parlent de valorisation, c'est au sens gestionnaire du terme : valoriser le personnel, c'est en tirer plus de travail !

### La pédagogie au temps des contraintes externes

Sur le plan pédagogique, le dépôt du CPNC présente également une vision inquiétante de l'enseignement collégial. Si l'on peut se réjouir du constat partagé quant à la diversité des besoins étudiants, on ne peut que s'attrister que la seule piste de solution évoquée soit celle de l'enseignement à distance (EAD). Il faut noter que celui-ci est aussi mentionné comme solution visant à pallier le manque de locaux et de ressources dans nos milieux. En préconisant l'EAD en tant que remède à divers problèmes, la partie patronale semble faire fi de toute l'expérience pandémique ainsi que de l'état de la recherche sur l'EAD. Ces dernières mettent en relief le constat selon lequel les diverses modalités de l'enseignement à distance ne conviennent qu'à certaines catégories bien

précises de la population étudiante et qu'elles comportent des écueils importants pour d'autres, tant sur le plan de la santé mentale que sur celui de la réussite.

### Les grands absents

Considérant l'étroitesse de vue dont fait preuve le CPNC dans son dépôt, on ne se surprend donc pas que plusieurs thèmes pourtant évoqués par la partie syndicale y brillent par leur absence. Par exemple, celui de la tâche enseignante ne se trouve nulle part dans le document patronal. La précarité n'y figure pas non plus, entre autres grands oubliés. La responsabilité de remettre à l'ordre du jour ces enjeux fondamentaux nous incombera donc en cours de négociation.

Bien sûr, on peut espérer que la négociation nous permettra de faire cheminer la partie patronale. En ce sens, la reconnaissance par celle-ci des difficultés d'attraction et de rétention du personnel enseignant, mais aussi son intérêt à discuter de plusieurs sujets d'importance, comme la recherche, la reconnaissance des acquis et des compétences (RAC), de même que l'enseignement à distance, nous donneront, espérons-le, matière à des discussions de fond à la table de négociation.



### La réponse syndicale : on est là, du bon bord !

Pour que les pourparlers s'avèrent fructueux, les membres de nos syndicats auront un important rôle à jouer au cours des prochaines semaines. La participation aux assemblées générales de la rentrée hivernale permettra de répondre aux dépôts patronaux : d'une part, en prenant position sur ceux-ci et, d'autre part, en précisant nos propres demandes. En nous présentant à ces assemblées, mais aussi en prenant part à diverses actions collectives prévues aux plans d'actions de l'ASPCC et du Front commun, nous pourrons démontrer notre appui aux revendications syndicales.

Cet engagement du personnel enseignant, en particulier sur les lieux de travail, sera déterminant quant à la crédibilité que le CPNC accordera au comité de négociation de notre Alliance. N'oublions pas que, même si le développement des pourparlers semble parfois éloigné de notre réalité quotidienne, la partie patronale est bien à l'affût de la détermination exprimée dans nos milieux pour obtenir une entente à la hauteur de nos besoins légitimes!

Pour en savoir plus

Le comité de négociation de l'ASPPC met à votre disposition plusieurs outils d'informations:

- L'info-négo : Une publication écrite ponctuelle pour marquer les grandes étapes de notre négociation.
- Les flash négo : diffusés de manière régulière sur les réseaux sociaux, les flash négo vous tiendront au courant au fil des semaines des divers événements à venir.
- Votre syndicat local recevra aussi un rapport de table après chaque rencontre ou bloc de rencontres avec la partie patronale.

**Restez à l'affût !**

